

# POUR UNE ÉPARGNE SALARIALE AU SERVICE DU CLIMAT

La température moyenne globale a déjà augmenté de 1,1°C<sup>1</sup> par rapport à l'ère pré-industrielle et elle devrait atteindre, d'après l'ONU, 2,8 °C<sup>2</sup> d'ici la fin du siècle si nous ne faisons rien.

Afin de limiter le réchauffement à 1,5°C et atteindre la neutralité carbone en 2050, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est formelle : pour chaque dollar investi dans les énergies fossiles en 2030, neuf devront l'être dans les "énergies propres". Par ailleurs, elle indique également qu'aucun nouveau projet de charbon ni de champ gazier et pétrolier, au-delà de ceux déjà approuvés, n'est compatible avec cet objectif.<sup>3</sup> Nous sommes encore loin du compte.

Nous, salarié.e.s et chef.fe.s d'entreprise engagé.e.s, avons les moyens d'agir, à notre échelle, à travers nos entreprises. Nombre d'entre nous se mobilisent déjà,

que ce soit par nos choix de carrière ou par notre engagement individuel ou collectif pour la transition de nos entreprises.

Aujourd'hui, c'est le levier financier, via l'épargne salariale, que nous voulons activer. Ce sont 158 milliards d'euros<sup>4</sup> que nous pouvons mettre au service du climat.

**Il y a donc urgence à mobiliser l'épargne salariale afin de financer les secteurs d'avenir, à commencer par le déploiement des énergies renouvelables, et la massification de la rénovation énergétique. Il y a également urgence à ce que cet argent ne puisse plus aggraver le dérèglement climatique.**

**C'est ce que nous appelons de nos vœux.**



<sup>1</sup> 2022 - Nouveau bulletin sur le climat de l'organisation météorologique mondiale (OMM)

<sup>2</sup> Rapport sur le déficit d'émissions 2022 de l'UNPE

<sup>3</sup> Résumé Reclaim Finance et WEO - Agence Internationale de l'Énergie intégral

<sup>4</sup> Chiffres clés de l'AFG

## 1. Des fonds d'épargne transparents

Savoir où l'épargne est investie est la première étape essentielle afin de s'assurer que celle-ci soutienne les secteurs de la transition et qu'elle n'aggrave pas la catastrophe climatique. Or, trop souvent, accéder à la composition des fonds doit relever d'une démarche laborieuse, si ce n'est impossible.

**C'est pourquoi, nous appelons à ce que la liste des entreprises en portefeuille de chaque fonds, proposé dans le cadre du plan d'épargne salariale, soit mis à disposition des salarié.e.s de manière claire, intelligible et transparente.**

## 2. Des fonds d'épargne diversifiés

Pouvoir choisir d'investir dans un fonds qui n'aggrave pas la catastrophe climatique et protège notre avenir devrait être une évidence.

**C'est pourquoi nous demandons d'inclure dans la liste des fonds proposés au moins un fonds qui exclut toutes les entreprises développant de nouveaux projets fossiles : que ce soit de nouvelles mines, infrastructures et centrales à charbon ou bien de nouveaux champs et infrastructures de pétrole et de gaz.<sup>5</sup> Ce fonds devra être clairement identifiable par l'ensemble des salarié.e.s de façon à éclairer leurs choix.**

## 3. Des gestionnaires d'actifs réellement engagés

Nous le savons, l'épargne salariale ne représente qu'une partie des montants investis par les gestionnaires d'actifs.

**C'est pourquoi nous souhaitons que l'acteur auquel nous confions notre épargne s'engage concrètement et sans attendre à accompagner les entreprises de leur portefeuille à sortir progressivement des énergies fossiles en conditionnant leurs investissements à :**

- La cessation de tout nouveau projet fossile,
- La fixation d'objectifs cibles de décarbonation, des objectifs de sortie du charbon et de réduction de production pour le pétrole et le gaz à l'horizon 2030,
- L'allocation de la plupart de leurs investissements aux énergies propres afin de soutenir la transition énergétique.

Un signal fort serait de se s'engager à désinvestir au plus tard en 2025 des entreprises qui développeraient encore de nouveaux projets fossiles.

<sup>5</sup> Ces entreprises sont à retrouver dans la [Coal Exit List](#) et la [Oil & Gaz Exit List](#) d'Urgewald

<sup>6</sup> Ils s'inscrivent dans l'objectif global de réduction

d'émissions nettes de gaz à effet de serre de -55% en 2030 par rapport à 1990, inscrit dans [la loi européenne sur le climat](#).